

Blois, le 27 juin 2022

APPEL À TÉMOIGNAGES : LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES INVITENT À METTRE LE COVID EN BOÎTES

Dans le cadre de leur mission de collecte des archives publiques, les archives départementales sont déjà amenées à conserver les documents administratifs et « officiels » concernant la pandémie et sa gestion collective. Toutefois, ces sources ne pourront, à elles seules, documenter la manière dont la crise sanitaire a transformé le quotidien. La mémoire collective de cette période singulière ne pourra se construire qu'en se nourrissant des expériences individuelles, des souvenirs éphémères mais marquants, transmis avant leur disparition.

Dans cette optique, les archives départementales de Loir-et-Cher invitent tous les habitants du département à contribuer à « mettre le COVID en boîtes », en leur confiant leurs réalisations produites pendant la crise sanitaire, leurs témoignages ou leurs réflexions portant un regard rétrospectif sur cette période.

Depuis maintenant plus de deux ans, la pandémie de COVID 19 remodèle fortement le quotidien : confinements, déconfinements, couvre-feu, passe-sanitaire et passe-vaccinal ont généré de nombreuses situations extraordinaires et donné lieu à une expérience singulière pour chacun. Les manières de vivre, de travailler, d'étudier, de partager ont été profondément marquées et transformées par ces événements qui semblent aujourd'hui bien difficiles à oublier. Néanmoins, **deux ans après le premier confinement, force est de constater que les souvenirs des premiers temps de la pandémie s'estompent et que le ressenti de chacun évolue et se modifie.** En raison du nombre important de mesures prises dans ce contexte, leur chronologie a tendance à devenir plus imprécise dans les mémoires.

Dans quel but ?

Quelles traces les générations futures auront-elles de cette période historique inédite ? Qu'en restera-t'il dans 20, 30 ans voire un siècle ? Lesquels des innombrables messages et images diffusés sur les réseaux sociaux, partagés le temps d'un instant puis aussitôt remplacés seront conservés ?

Autant de questions à se poser dès à présent pour pérenniser cette frange de l'Histoire.

Les documents ainsi collectés, témoignant de la façon dont les Loir-et-Chériens auront traversé ces deux dernières années, permettront de mieux connaître, étudier et faire connaître l'histoire du territoire, à travers leur communication aux chercheurs et leur diffusion, par exemple lors d'expositions, dans des publications ou sur le site internet des archives, et ce dans le respect du Code de la propriété intellectuelle.

Qui peut participer ?

Toute personne résidant ou ayant résidé en Loir-et-Cher pendant la pandémie peut participer. Qu'elle ait exercé une profession en première ligne ou non, qu'elle se soit retrouvée confinée avec ou sans enfants, en télétravail ou non : tous les témoignages intéressent l'Histoire. Les enfants peuvent également contribuer ou témoigner, avec l'accord du responsable légal.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



Que transmettre ?

Les témoignages peuvent prendre des formes très diverses :

- tout type d'écrits (carnets de bord, journaux intimes, billets d'humeur ou d'humour, lettres, réflexions personnelles) produits au cours de la crise sanitaire et évoquant la vie quotidienne, les conditions de travail, la vie sociale, etc..
- des photographies d'intérieur et d'extérieur (rues désertes, queues devant les magasins, affiches de vitrines, événements marquants, etc.) ;
- des productions ou créations artistiques réalisées durant la crise sanitaire ou témoignant de vos activités pendant les confinements (dessins, musiques, récits, poèmes, photographies, vidéos, etc.) ;
- des témoignages réalisés a posteriori et relatant le vécu de la crise sanitaire. Ces souvenirs peuvent prendre la forme d'écrits rétrospectifs, d'enregistrements sonores ou vidéo.

Quand ?

Les témoignages peuvent être adressés au service d'archives **dès à présent et jusqu'au 31 août 2022**.

Comment faire ?

- Par mail à l'adresse archives.departementales@departement41.fr
- Par voie postale ou sur place, sur rendez-vous uniquement :

Archives départementales de Loir-et-Cher
2 rue Louis Bodin
41 000 Blois

Les donateurs seront invités à compléter un formulaire de don, pour documenter le contexte de leurs témoignages, et une convention encadrera la conservation et la réutilisation future des documents confiés.

Contact :

- **Julie Luchetti** :
 - **Courriel** : archives.departementales@departement41.fr
 - **Téléphone** : 02 54 58 41 24